

Identification

Identifiant	28SIS05464
Nom usuel	DELCEN
Adresse	3 rue de l'Herbage
Lieu-dit	
Département	EURE-ET-LOIR - 28
Commune principale	SANCHEVILLE - 28364
Caractéristiques du SIS	<p>Le terrain, d'une superficie de 7500 m², a accueilli avant 1962 une laiterie. A partir du 12 mars 1976, la Société BONTEMPELLI Frères installa sur le site une exploitation de divers ateliers de traitement électrolytique ou chimique des métaux et matières plastiques. En 1981, la Société DELCEN rachète les installations de BONTEMPELLI. Le 31 mars 2010, DELCEN informe la DREAL Centre par téléphone de sa cessation d'activité définitive, adressée à la mairie le 8 septembre 2011, pour un déménagement du site de Sancheville sus-visé (28) à la zone industrielle sud de Vendôme (41).</p>

Deux nappes phréatiques sont présentes au droit du site :

- La nappe des calcaires de Beauce, située à environ 20 m de profondeur au droit du site, jugée vulnérable compte tenu du caractère perméable de la couverture limoneuse sus-jacente ;
- La nappe de la Craie, isolée de la nappe des calcaires de Beauce par plusieurs mètres de formations argileuses peu perméables.

Un captage en Alimentation en Eau Potable (AEP) alimentant la commune de Sancheville est présent à 700 mètres de l'établissement. Trois autres sont présents dans un rayon d'environ 3 km. Deux captages à usage industriel sont également présents aux alentours du site.

Les analyses de la qualité des eaux souterraines au droit du site de 2004, 2005 et, dans une moindre mesure 2006, mettent en évidence la présence de zinc dans les échantillons d'eaux souterraines prélevés dans la nappe des calcaires de Beauce.

Celles réalisées en 2007, 2008, lors des deux campagnes de basses eaux, montrent que tous les éléments recherchés (composés azotés libres et totaux, chrome VI et totaux, cuivre, nickel et zinc) sont détectés en concentrations inférieures aux limites de quantification du laboratoire d'analyse. De plus, celles réalisées lors des deux campagnes de hautes eaux, ont détecté seulement, le chrome VI et les cyanures totaux, à des teneurs inférieures aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007.

Dans le cadre de la cessation d'activité de son site, DELCEN a remis un rapport technique daté d'août 2009 duquel ressort l'absence d'impact sur la qualité des eaux souterraines par les différents éléments recherchés (métaux, cyanures libres, composés organiques halogénés volatils, benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes). Les résultats de la campagne de juillet 2011 sont similaires.

En revanche, l'étude des sols révèle l'existence d'un impact significatif, très localisé, par certains métaux (chrome, cuivre, nickel, zinc) et composés organiques halogénés volatils (trichloroéthylène) dans les sols au niveau de l'ancienne chaîne de zinc. En effet, les sondages effectués à proximité dans le même bâtiment ne présentent pas de pollution significative.

Le mémoire de réhabilitation d'août 2009, complété en septembre 2011 par de nouveaux prélèvements à différentes profondeurs au niveau d'un des sondages, démontre la quasi-inexistence de la lixiviation des métaux lourds dans les sols pollués. Ce rapport préconise l'excavation des terres polluées et présente les opérations déjà menées par l'exploitant, à savoir :

- le démantèlement de toutes les chaînes de traitement, avec l'élimination de 5 tonnes de terres raclées afin d'éliminer l'ensemble des résidus qui ont pu s'accumuler au fur et à mesure des années d'activités, ainsi que celui de la station de détoxification des eaux ;
- le rapatriement sur Vendôme des équipements annexes réutilisables et le tri et l'évacuation de tout ce qui a été identifié en tant que déchet ;
- l'enlèvement du poste de transformation ;
- l'évacuation de la cuve de fuel enterrée ;
- la sécurisation du site afin de ne laisser aucun risque vis-à-vis de l'environnement et du voisinage.

D'après le rapport technique afférent à la qualité des sols à l'issue des travaux d'excavation de novembre 2012, les terres polluées aux métaux dont le zinc ont été excavées en deux temps, en septembre et octobre 2012. Au total, 55 tonnes de terres polluées ont été éliminées vers un centre agréé.

Les analyses effectuées sur des échantillons de sol prélevés en fond de fouille, sur les parois des fosses d'extraction ainsi qu'à l'égard des matériaux de remblai, présentent des valeurs résiduelles conformes aux objectifs fixés pour la réhabilitation à savoir la remise en état du site pour un usage futur industriel.

Par courrier du 17 juillet 2013, la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) a envoyé à l'exploitant le procès-verbal de récolement établi par l'inspection des installations classées.

Etat technique Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)

Observations Surveillance des eaux souterraines, dépollution d'un secteur du site. Usage actuel compatible avec l'état de pollution du sol.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	28.0066	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=28.0066

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à gérer

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	594450.0 , 6789292.0 (Lambert 93)
Superficie totale	8123 m ²
Perimètre total	627 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SANCHEVILLE	AE	132	12/08/2013
SANCHEVILLE	AE	145	12/08/2013
SANCHEVILLE	AE	146	13/05/2014

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Rapport technique d'août 2009		Oui
Mémoire de réhabilitation d'août 2009		Oui
Compléments du mémoire de réhabilitation de septembre 2011		Oui
Rapport technique de recollement 2012		Oui
Plan cadastral actuel du site		Oui
Photographie aérienne actuelle avec limite du SIS		Oui
Réhabilitation environnementale de juin 2013		Oui

Cartographie

